

NON AUX NOUVEAUX COMPTEURS DE TELERELEVE dits COMMUNIQUEMENTS : électricité (Linky), gaz (Gazpar), eau (noms différents suivant les opérateurs)

Bonjour à tous,

Si vous ne voulez pas :

- **Des factures plus élevées**
- **Une exposition croissante exponentielle aux ondes électro-magnétiques (OEM) néfastes qui nous inondent déjà** (*Recommandations en annexe de ce mail*)
- **Des risques accrus de pannes et plus grave d'incendies**
- **La récupération de données privées nous concernant via des systèmes facilement piratables**
- **La suppression de nombreux emplois**
- **Un désastre écologique : plus de 80 millions de compteurs en parfait état de marche jetés**

(Détails de chaque point en fin de ce mail)

ALORS inspirez vous de pays comme la **Belgique, l'Autriche ou l'Allemagne** à la pointe sur les énergies renouvelables, qui ont **refusé** ces compteurs communicants !!

Inspirons nous aussi des **149 communes françaises** (au moment de ce mail) qui ont également **refusé** ces compteurs !!

Soyons pour le progrès, car il peut faire des merveilles, notamment en médecine, mais pour le **progrès maîtrisé** !!

N'en n'arrivons pas à la situation de la **Californie** qui maintenant **désinstalle** ses compteurs communicants pour **raisons sanitaires** et celle du **Québec** qui fait aussi **marche arrière**...

Il est encore temps d'agir !!! Profitons-en !!!

Signons les 2 pétitions ci-après pour une action à l'**échelle nationale**, diffusons-les au plus grand nombre (famille, amis, organisations diverses, à toutes les adresses électroniques que nous avons, que nous trouvons!!) afin de **stopper au plus vite ces projets scandaleux** !

Et mobilisons-nous aussi chacun pour protéger les habitants de notre commune. Convainquons à notre tour l'équipe municipale de notre commune par le biais par exemple d'une pétition attestant de l'opinion de ses habitants !

Une pétition existe peut-être déjà pour votre commune ou lancez-en une, c'est facile via des sites tels que www.mesopinions.com, www.change.org, afin d'augmenter exponentiellement le nombre de communes refusant les compteurs qui sont **déjà au nombre de 149** (<http://refus.linky.gazpar.free.fr/>)!!!!

Pétition lancée par Robin des toits, association nationale pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fils, qui a réuni, au moment de ce mail, 12122 signatures.

<http://www.cyberacteurs.org/cyberactions/compteur-linky-sens-economique-eco-1084.html>

Pétition lancée par Gisèle Bonnot, qui a réuni, au moment de ce mail, 36.129 signatures

<http://www.mesopinions.com/petition/sante/retrait-installations-compteurlinky/17539>

(NB : pour cette 2^{ème} pétition, n'oubliez pas de valider votre signature en simplement ouvrant l'email envoyé par « mesopinions.com » juste après votre signature de la pétition et en cliquant sur « valider ma signature ».)

Voilà, je vous remercie d'avance tous pour votre mobilisation !

Marie GAUCI

NB : Si besoin, notez bien qu'il est **possible de refuser individuellement** le compteur Linky. La loi de transition énergétique l'autorise même si ERDF prévoit de la contourner. Il faut le faire de façon énergique avec une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à ERDF selon laquelle on s'oppose à la pose du compteur (sinon attention, ERDF considère une acceptation tacite du compteur et des nouvelles conditions!)

Des factures plus élevées

Avec Linky par exemple, ERDF ne facturera non plus en kilowatt (kW) mais en kilovoltampère (kVA) provoquant une **augmentation** selon les foyers **de 10 à 20%**. Le **financement** des compteurs Linky sera aussi **assuré par les consommateurs** via le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) jusqu'à atteindre le **coût du compteur Linky (de 120 à 240 euros)**. La consultation des données en ligne sera aussi **payante** et il sera souvent nécessaire de passer à l'abonnement au-dessus occasionnant aussi un **surcoût**. Sans oublier la CSPE (contribution au service public de l'électricité) qui est passé à 27 centimes d'euro par kWh le 1er janvier 2016 et qui sert aussi à **financer** ce type de dispositif.

Une exposition croissante exponentielle aux ondes électromagnétiques (OEM) néfastes qui nous inondent déjà.

Ces compteurs communicants, s'ils sont installés, vont **accroître très notablement la quantité d'OEM** qui nous inondent déjà. Pour exploiter les fonctions de Linky par exemple, ERDF injecte des signaux dans le circuit électrique des habitations, par la technologie CPL (Courant porteur en ligne). Or, les câbles des habitations n'ont pas été prévus pour cela, ils ne sont pas blindés, et de fait le **CPL génère des rayonnements nocifs** pour la santé des

habitants et particulièrement celle des enfants car ils sont plus vulnérables face aux risques causés par ces technologies.

Depuis le 31 mai 2011, le **Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)**, créé en 1965 par l' Organisation mondiale de la santé (OMS), classe "**cancérogènes possibles**" (Groupe 2B) **les rayonnements issus de la téléphonie mobile, du wi-fi, du CPL, etc...** ce qui, comme le souligne **QUE CHOISIR**, « **n'a rien d'anodin** ».

Depuis le 9 février 2015, la loi n° 2015-136 dite "Abeille" **interdit le wi-fi dans les crèches et le limite dans les écoles** afin de protéger les plus jeunes particulièrement sensibles à ces rayonnement.

Mais avec ces projets de compteurs communicants, **ces mêmes enfants en bas-âges seront bombardés 24h/24, 7j/7, 365 jours par an, par des ondes** de façon imposée, dans leur propre maison, lieu où chacun devrait pouvoir se sentir en sécurité, mais aussi dans les crèches, écoles, bibliothèques.....bref **partout** où sont utilisés l'électricité, l'eau, le gaz!

D'ailleurs, accepter ces programmes aboutirait à avoir **jusqu'à 4 compteurs communicants** pour chaque logement (électricité, gaz, eau chaude et eau froide) auxquels il faudra **ajouter les nombreux matériels complémentaires** que les opérateurs prévoient d'installer (telles les 700 000 antennes-relais à hauteur d'homme nécessaires au fonctionnement du Linky) dans les rues pour transporter les informations récoltées, **démultipliant ainsi l'exposition**.

La menace vient donc d'un système complexe, émetteur de différentes **ondes électromagnétiques**, lesquelles vont se **cumuler et agir continuellement sur nos cellules**.

Au menu : **ondes électromagnétiques pour tous**. On comptera les **cancers** dans cinq, huit ou quinze ans mais, comme toujours (cf. les scandales de l'amiante, des pesticides, etc), **il n'y aura aucun coupable. Juste des victimes**.

Dans une brochure, qui n'est bien sûr pas celle qui est distribuée aux particuliers et aux élus, ErDF avoue "Nous ne sommes encore qu'aux **prémices de l'exploitation de toutes les potentialités de ce compteur** " ce qui laisse bien penser que les **opérateurs** ne se gêneront donc pas, une fois leurs compteurs installées, pour **programmer** à distance l'**ajout de fonctions** qu'ils désirent et ce, pour **leurs plus grands intérêts**. Tout comme les **opérateurs de téléphonie/internet** tels Orange qui ont **automatiquement** fait basculer en mode « **wifi partagé** » (appelé aussi « wifi communautaire » ou « hotspot ») toutes les box internet (ex Livebox), le plus souvent à **notre insu**, exposant ainsi encore **davantage** aux **champs électromagnétiques** toute la **population** y compris les plus **sensibles** tels les **enfants** car chaque box qui rayonnait déjà d'un wifi personnel rayonne en plus d'un wifi partagé.

Des risques accrus de pannes et plus grave d'incendies

Les alimentations des appareils ménagers, informatiques ne sont pas conçus pour absorber ces fréquences en centaines de kilohertz surajoutées au 50 Hertz et de **nombreuses pannes** sont signalées sans qu'ERDF en assume la responsabilité. Lors de l'expérimentation des compteurs Linky en France, **7 incendies** ont eu lieu entre le 31 août 2010, date de son lancement par un décret du Premier ministre François Fillon, et le 1er décembre 2010.

« C'est trop » souligne **Que choisir** qui ajoute « d'autant que **Linky ne présente aucun intérêt pour les consommateurs** ».

La récupération de données privées nous concernant via des systèmes facilement piratables

Avec ces compteurs communicants, nous serons **surveillés** 24h/24, 7 jours /7, 365 jours par an via le relevé des activités précises de l'ensemble de nos équipements.

Les compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront donc aux opérateurs de recueillir d'innombrables **données extrêmement précises sur notre vie privée, nos habitudes de consommation**, utilisables à des **fins commerciales** (organismes de vente, assureurs...) qu'ERDF par exemple n'exclut pas de commercialiser, mais aussi de **surveillance** et de remise en cause des libertés publiques.

Le compteur Linky ainsi que tous les concentrateurs sont des appareils connectés facilement **piratables** et sont une porte ouverte à la **falsification** de données, à la **cyber-criminalité** et au **cyber-terrorisme**.

Ainsi par exemple, il pourra être connu en temps réel si un logement est vide ou occupé, augmentant le risque de **cambriolages**.

La suppression de nombreux emplois

chez les fournisseurs d'énergie et d'eau, les personnes faisant les relevés de compteurs n'étant plus nécessaires...

Que soient jetés plus de 80 millions de compteurs en parfait état de marche

(35 millions pour l'électricité, 35 millions pour l'eau, 11 millions pour le gaz). Les compteurs actuels, qui n'empêchent en rien la transition énergétique, sont prévus pour durer 60 ans, contrairement aux Linky, Gazpar et compagnie qu'il faudra remplacer, à nouveau à grands frais, dans moins de 20 ans. Cette affaire commence donc par un véritable **désastre écologique**.

Annexe : quelques mesures simples pour réduire votre exposition aux OEM

Il serait cohérent d'accompagner le refus des compteurs "communicants" par des mesures permettant de **réduire votre exposition** aux différentes sources d'ondes électromagnétiques :

- ✓ **Déconnectez les wi-fi** (wi-fi **personnel** ET wi-fi **communautaire**) : la plupart des box comportent un bouton pour désactiver le wifi personnel. **La plupart des box émettent aussi un wi-fi dit « communautaire », « partagé » ou encore appelé « hot spot ».** Chez Orange, il faut désactiver ce wi-fi partagé en se connectant à son espace client puis en

allant dans « contrats » puis « Internet » et choisir l'option « paramétrez vos services ». Sur la ligne « hotspot wifi d'Orange de la livebox », cliquez sur le bouton « désactiver » qui devient « désactivé ». En cas de doute, contactez votre opérateur pour connaître la marche à suivre.

NB : Attention, les **wifi personnel ET communautaire** sont **programmés** par les opérateurs « **actifs** » **par défaut**. Cela signifie qu'il faudra donc **inactiver à nouveau** les 2 wifi à chaque fois que vous avez une **nouvelle box** (ex : en cas de déménagement) ou que vous appuyez sur le bouton « restart » ou « réinitialiser » de votre box mais vous pouvez absolument éteindre votre livebox la nuit par exemple sans avoir à re inactiver les wifi le matin !

A la place du wi-fi, vous pouvez relier votre box à un appareil (ordinateur, boîtier de télévision, etc) avec un **câble**. Il en existe de très longs que vous pouvez ainsi faire passer derrière des meubles pour ne pas occasionner de gêne dans votre logement. La réception des données sera d'ailleurs bien plus fiable qu'avec le wi-fi.

Comme **précaution minimum**, ayez le **réflexe d'au moins éteindre votre wifi** sur votre box lorsque **vous n'êtes pas chez vous et la nuit**, et ce afin de **grandement limiter l'exposition aux OEM** des membres de **votre foyer** particulièrement les **plus jeunes** et vos **voisins dont leurs enfants!**

- ✓ N'utilisez plus de téléphone fixe sans fil type « DECT » ((Digital Enhanced Cordless Telecommunication). **Optez pour un téléphone fixe avec fil ou un téléphone fixe sans fil de type analogique** qui sont comme les DECT compatibles avec les Box ainsi qu'avec les prises classiques France Télécom.
- ✓ Selon le type de votre box, désactivez le mode "DECT".
- ✓ **Utilisez votre téléphone fixe** (avec fil ou sans fil analogique) à la place de votre portable, chaque fois que cela est possible.
- ✓ Branchez votre **oreillette** ou bien utilisez votre téléphone portable en mode **haut-parleur**.
- ✓ Le **CRIIREM** (Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électro Magnétiques) **déconseille l'utilisation des ampoules fluo-compactes** dites aussi lampe basse consommation (LBC), en tant que lampes de chevet ou de bureau et demande aux fabricants de remédier à cette électropollution.
- ✓ **Eloignez** vous de votre **four à micro-ondes** quand il fonctionne.
- ✓ **Évitez** les plaques à **induction** qui constituent une importante source de pollution électro-magnétique.